



## Au d'une rupture conventionnelle

Par **nirlot betty jocelyne**, le **18/05/2018 à 14:19**

Bonjour,

J'ai 61 ans, je suis salariée du privé en CDI, il me reste encore au moins 6 ans à travailler, est-ce que si je décide de faire une rupture conventionnelle, quelles seraient les conséquences éventuelles en attendant de devenir retraitée ?

Merci de bien vouloir me répondre,

Nirlot Betty Jocelyne

Par **P.M.**, le **20/05/2018 à 19:10**

Bonjour,

La rupture conventionnelle ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi en fonction de votre durée d'affiliation précédente...